EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2025

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

15 AVR. 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n°2025-21

Thème : RESSOURCES HUMAINES 2
Objet : Piscine municipale : recrutement de personnel saisonnier

L'an deux mille vingt-cinq le quatre du mois d'avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 28 mars 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Pouvoirs : 6 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Karima COEURET, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Caroline MASPER, conseillère municipale ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Jean- Michel GRES, conseiller municipal ; Charles DANNAUD, conseiller municipal ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Lisa MARCEL, conseillère municipale ; Adrien NIMSGERN, conseiller municipal.

Étaient représentés :

M. Michel CHAPUIS, conseiller municipal donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémie DENIER
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Michel DALMASSO
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT
M. Fabien JOURDAN conseiller municipal donne procuration à Mme Karima COEURET
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

Absents excusés :

Michel CHAPUIS, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Fabien JOURDAN, Geoffroy GONZALEZ

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU le code général de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT que la piscine municipale ouvrira du 19 mai 2025 jusqu'au 31 août 2025 sur 2 cycles :

- du 19 mai 2025 au 4 juillet 2025 aux établissements scolaires,
- du 5 juillet 2025 au 31 août 2025 aux usagers.

Pour précision, les mercredis après-midi, les samedis et les dimanches du mois de juin seront ouverts au public.

CONSIDERANT qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de la piscine, il convient de recruter :

- 1 Maître-Nageur Sauveteur (MNS) à temps complet du 19 mai 2025 au 31 août 2025 inclus ;
- 1 Maître-Nageur Sauveteur (MNS) à temps complet du 19 mai 2025 au 4 juillet 2025 inclus ;
- 1 BNSSA à temps complet du 5 juillet 2025 au 31 août 2025 inclus ainsi que les week-ends du mois de juin ;
- 1 agent caissier/régisseur des droits d'entrée de la piscine, à temps complet, du 7 juin au 31 août 2025 inclus.

Il est précisé que :

- la rémunération des MNS est fixée sur la base de l'indice brut 538/indice majoré 462 du grade d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives ;
- La rémunération du BNSSA est fixée sur la base de l'indice brut 486 : indice majoré 425 du grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié ;
- La rémunération du caissier/régisseur des droits d'entrée est fixée sur la base de l'indice brut 367 / indice majoré 366 du grade d'agent administratif.

Ceci exposé,
LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de 4 agents contractuels à temps complet, selon les conditions susmentionnées.

- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE DE FORCALQUIER R.F. Alpes de Hte Provence

Le Maire,
David GEHANT

Acte publié le :